

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

LA SUPPRESSION DU TAUX D'INTÉRÊT PRIVILÉGIÉ POUR LES PETITES ENTREPRISES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances qui se rappellera avoir encouragé un taux privilégié, sur les emprunts consentis par les banques aux petites entreprises, de beaucoup inférieur au taux d'intérêt qui s'applique aux grandes entreprises. J'ai reçu une plainte selon laquelle ce taux privilégié aurait discrètement disparu. Le ministre peut-il confirmer la chose? Approuve-t-il la disparition ou l'abolition de ce taux privilégié accordé aux petites entreprises?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, lorsque les taux d'intérêt étaient à la hausse, j'ai demandé aux banques de prévoir un taux privilégié pour les petites entreprises, ce qu'elles ont fait. Les taux d'intérêt ayant continué de grimper, la différence entre le taux préférentiel et le taux privilégié s'appliquant aux petites entreprises a, bien entendu, augmenté d'autant. Avec la baisse des taux d'intérêt, cette différence diminue, ce à quoi je ne vois rien d'anormal.

M. Stanfield: Dois-je en conclure que le ministre est d'accord avec la disparition du taux privilégié accordé par les banques aux petites entreprises? Si oui, quelle différence le ministre voit-il entre la situation actuelle et l'époque où le régime des deux niveaux fut introduit sur la recommandation du ministre? A cette époque, en mai de 1973, le taux privilégié était, je crois, de 2 p. 100 moins élevé qu'aujourd'hui.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, lorsque les taux d'intérêt ont atteint leur maximum, la différence entre le taux d'intérêt accordé aux petites entreprises et le taux préférentiel des autres entreprises fluctuait entre les 1¼ et 1½ p. 100. Avec la baisse des taux d'intérêt, la différence diminue. Je reste cependant convaincu que les banques devraient, je le leur ai dit, continuer d'accorder la préférence dans leurs allocations de crédit aux petites entreprises canadiennes, aux cultivateurs, ainsi qu'aux pêcheurs et aux autres régions économiques du pays moins favorisées.

LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION—LE MAINTIEN ET LE VOLUME

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne dit pas clairement que le régime du double taux est effectivement préservé. Je pourrais peut-être lui poser une question au sujet des taux d'intérêt sur les prêts à la consommation qui ont semblé se maintenir malgré les réductions du taux préférentiel. Le ministre nous dirait-il s'il s'agit là d'une méthode appropriée de restreindre la croissance du crédit à la consommation? Est-ce une politique du gouvernement ou de son ministère d'encourager les banques à maintenir le taux d'intérêt sur le crédit à la consommation afin de contenir le volume du crédit?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, ni le gouvernement ni la Banque du Canada n'ont pour politique de restreindre le crédit à la

Questions orales

consommation, étant donné surtout le ralentissement de la demande de biens durables au pays. Mais si l'honorable représentant veut bien considérer les statistiques telles qu'elles ont évolué au cours de 1974 et en 1975, il se rappellera que le taux préférentiel s'est élevé de quatre points, mais que celui du crédit à la consommation sur une base contractuelle ne s'est élevé que de un point à un point et demi environ. En d'autres termes, le taux d'intérêt des prêts à la consommation s'est élevé beaucoup plus lentement, et il descendra plus lentement. La baisse du taux préférentiel se répercutera non seulement sur les taux hypothécaires, mais sur les taux d'intérêt des prêts à la consommation et sur les autres taux à mesure que cette réduction se répercutera à travers tout le système.

● (1420)

LES PRÊTS À LA CONSOMMATION—L'OPPORTUNITÉ D'UNE BAISSÉ DES TAUX D'INTÉRÊT POUR UN ÉCOULEMENT DES STOCKS DE BIENS DURABLES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Étant donné les stocks croissants de biens durables au Canada et comme le taux d'intérêt des prêts à la consommation s'est maintenu malgré la réduction du taux préférentiel, le ministre songe-t-il à rencontrer les banques à charte afin d'étudier la possibilité d'aligner davantage les taux d'intérêt des prêts à la consommation en vue de faire baisser les stocks de biens durables et d'éviter ainsi une tendance à la récession?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Si la demande de biens durables pour la consommation ne se rétablit pas, la structure des taux d'intérêt nous le dira.

LES PRÊTS À LA CONSOMMATION—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE AUPRÈS DES BANQUES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Étant donné que la réduction à 9 p. 100 des taux préférentiels n'a pas été suivie d'une baisse correspondante des taux de prêts à la consommation, puis-je demander au ministre s'il a communiqué avec les banques pour leur dire ou leur demander de réduire les taux de prêts à la consommation et, s'il ne l'a pas fait, quand il entend le faire?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Lors de mes entretiens hebdomadaires avec le gouverneur de la Banque du Canada, j'ai transmis cette demande aux banques; cependant, comme je l'ai dit déjà au chef de l'opposition, les taux de prêts à la consommation n'avaient pas augmenté tout à fait dans la même mesure que les taux bancaires et les autres taux préférentiels; en effet, alors que ceux-ci avaient augmenté de quatre points, ceux-là n'avaient augmenté que de un point. Comme le barème des taux d'intérêt englobe l'ensemble du barème des taux, on peut escompter à bon droit que la différence entre les taux de prêts à la consommation et les taux préférentiels fera de nouveau l'objet d'un rajustement.

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE DE RÉGLEMENTATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Le ministre a-t-il discuté avec les banques des taux hypothécaires? Peut-il nous dire à quel niveau il veut que les banques fixent ces derniers? Et si les banques tardaient trop à réduire les taux hypothécaires et les taux de prêts à la consommation, compte tenu de leur forte incidence sur l'inflation et le chômage, se propose-t-il de prendre des